



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/12/2015

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 10/11/2015

Affichée le : 10/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

MM. CHALARD, CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte,
Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE,
M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES,
M. CORONAS, Mmes FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI,
Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, MM. RICCO, STUPAR,
Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,
M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILERE,
GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN,
Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mmes VALLOIS-ROUET, RIMBAULT-RAITIERE, Adjointes

Mme BALLON, M. MIREBEAU, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme VALLOIS-ROUET	Mme SARRAZIN-BAUDOUX
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS
M. TRICOT à compter de la délibération n° 58	M. BERTHIER
M. COMpte à compter de la délibération n° 18	M. HOFNUNG
M. AIME jusqu'à la délibération n° 2	M. HALLOUMI
Mme GERARD jusqu'à la délibération n° 2	M. BELGSIR
Mme BALLON	M. BLANCHARD
M. BLUSSEAU à compter de la délibération n° 2	M. JEAN
M. MIREBEAU	M. LUCAUD
Mme LABAYE à compter de la délibération n° 32	Mme FRAYSSE

Observations : Approbation des procès verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février 2015, 30 mars 2015 et du 29 juin 2015.

Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leurs avenants.

La présidence de la séance est assurée par M. CORNU, Adjoint, pour les délibérations 27 et 32 et M. CHALARD pour les délibérations 88 et 89.

N°: 34

Date réception Préfecture :
11/12/2015

Conseil du 07/12/2015	Identifiant : 2015-0462	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS Poitiers DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE	Titre : Conservatoire - Approbation du projet d'Etablissement 2015 - 2020. - P.J. : Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Régional Etudiée par : Le Bureau municipal du 09/11/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 16/11/2015 La commission des Finances du 30/11/2015	
	Rapportée par : MICHEL BERTHIER	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 9. Culture

Le Conservatoire est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre dont la vocation est de développer et de promouvoir les pratiques artistiques et culturelles dans leurs différents aspects.

Ses missions sont définies par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

En tant que Conservatoire à Rayonnement Régional, il doit s'acquitter des missions suivantes :

- des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus
- des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique
- des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté

Il doit participer à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics et doit prendre part à la vie culturelle dans son aire de rayonnement.

Il doit assurer ou garantir dans les trois spécialités un cursus complet comprenant le troisième cycle de formation des amateurs et le cycle d'enseignement professionnel initial.

Il doit par ailleurs :

- établir un projet d'établissement présentant les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi qu'un plan pluriannuel de réalisation
- s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés
- fonctionner en réseau, notamment en lien avec d'autres établissements classés ou reconnus exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion

Il vous est demandé :

- de valider le projet d'établissement pour la période 2015-2020
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander le renouvellement de classement du conservatoire en Conservatoire à Rayonnement Régional.

AFFICHEE LE : 10/12/2015

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre :

Nombre :

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
REGIONAL de POITIERS**

PROJET D'ETABLISSEMENT

2015/2020

INTRODUCTION

Ce document présente le 6^{ième} projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Poitiers.

A l'instar de ses prédecesseurs, ce projet a pour objectif de donner du sens aux actions engagées et de prendre en compte les évolutions (voire les mutations) des contextes socio économique et culturel des établissements d'enseignement artistique.

A titre d'exemple, voici quelques « chantiers » menés à bien ces vingt cinq dernières années :

- Le renforcement des pratiques d'ensemble,
- L'organisation pédagogique par cycles d'études,
- L'ouverture à de nouvelles esthétiques musicales et chorégraphiques (musiques actuelles, jazz, danse contemporaine...),
- La création du département d'art dramatique,
- Le développement du secteur de l'action culturelle,
- L'accueil de publics diversifiés,
- Le développement des interventions en milieu scolaire, notamment en expérimentant des dispositifs « orchestre à l'école » et « musi danseurs »
- La création d'un cursus adapté à l'accueil des adultes...

Toutes ces évolutions, qui ont amené à repenser l'organisation pédagogique et le fonctionnement des écoles de musique en place depuis la Révolution, ont été de nature à « bousculer » les valeurs fondamentales sur lesquelles certains établissements fondaient leur enseignement (exigence extrême, individualisme, hiérarchisation des répertoires, technicité, évaluation normative....).

Ce projet d'établissement se déroulera vraisemblablement dans un contexte national difficile qui impliquera de prioriser les actions, de chercher un « faire autrement », voire de réduire certaines activités.

En effet, l'empilement des missions, l'hétérogénéité des publics et la diversité des attentes des partenaires institutionnels imposent d'être réactif, de réfléchir autrement et de proposer des voies pour l'avenir.

« Le champ des enseignements artistiques traverse une des plus profondes mutations de son histoire. »

« Une forte tension traverse les établissements d'enseignement artistique pris entre la promotion de leur cœur de métier et les tentatives d'ouverture ».

Etude sur la démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques (La NACRE novembre 2014)

Le CRR de Poitiers a les moyens de surmonter cette crise à la condition d'adapter son organisation pédagogique, artistique et administrative au contexte des cinq années à venir, en veillant à la recherche d'un équilibre entre deux nécessités :

- que l'enseignement délivré par le CRR tienne compte des attentes et des besoins du public d'aujourd'hui (temps court, progrès visibles rapidement, individualisme...)
- la volonté de ne pas renier nos valeurs fondamentales (exigence, progression dans la durée, évaluation, pratique d'ensemble, répertoire et création...), tout ce qui nous différencie profondément de la simple animation.

Le projet 2015/2020 est le résultat d'une concertation engagée, dans le cadre notamment de réunions avec le personnel, de discussion avec les élus et les partenaires.

Il veille à répondre aux missions de service public et aux orientations culturelles municipales :

- **s'ouvrir à tous les publics sans négliger ceux qui fréquentent déjà le CRR,**
- **permettre le maintien du classement en Conservatoire à Rayonnement Régional,**
- **développer les partenariats les plus larges possibles notamment avec les acteurs des quartiers pour développer l'accès de tous les publics à la culture.**

dans la limite des budgets affectés au CRR.

Sa réalisation se fera en cohérence avec les textes du Ministère de la Culture et de la Communication :

- la charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001),
- l'arrêté de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre (2006),
- le schéma national d'orientation pédagogique (2008).

Ce projet d'établissement prend en compte les recommandations du rapport de l'inspection du CRR effectuée par les services du Ministère de la Culture et de la Communication en 2012.

L'inspection, outre la nécessité de faire le point sur la qualité de l'enseignement et de fonctionnement pédagogique, s'est réalisée en fonction des critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique :

- l'orientation et la pertinence du projet d'établissement,
- l'application des schémas pédagogiques,
- les liens avec les établissements relevant de l'Éducation nationale, les organismes en charge de pratiques amateurs et les structures de diffusion et de création,
- l'articulation entre les départements pédagogiques,
- le positionnement et le rayonnement de l'établissement dans sa commune, son département et sa région.

« L'engagement de toute l'équipe dans le projet du CRR reflète l'évolution des formations et des pratiques au sein de cet établissement, mais désigne également ce conservatoire comme étant l'un des établissements moteurs sur l'ensemble du territoire national, témoignant ainsi des évolutions fondamentales de l'enseignement artistique spécialisé en France depuis les années 80. » rapport d'inspection (2012)

Sixième projet du conservatoire (1987/1991 ; 1991/1996 ; 1997/2001 ; 2003/2007 ; 2010/2015) il se place dans la continuité des précédents programmes d'actions.

En rappeler les composantes respectives permet de saisir l'histoire de l'évolution récente du conservatoire.

1987-1991

- donner un caractère structurant aux pratiques collectives
- organiser le cursus d'études sur la base des cycles prévus dans le schéma directeur du ministère de la culture et organiser les enseignements en départements pédagogiques
- définir de nouvelles modalités d'évaluation intégrant notamment le contrôle continu
- développer l'action culturelle en tant qu'activité spécifique au même titre que l'enseignement
- élaborer un programme en vue de la restauration des locaux du CNR

1991-1996

- préparer l'installation dans de nouveaux locaux
- de définir le CNR en tant qu'établissement culturel à part entière
- de développer de nouveaux départements : musique ancienne et danse

- d'envisager une action volontariste d'insertion sociale et de réduction des inégalités d'accès
- de progresser dans la globalisation des contenus de formation de chaque cycle
- de contribuer à renforcer les initiatives régionales de développement des pratiques artistiques (création du CESMD)

1997-2001

- affirmation qu'enseignement et action culturelle poursuivent, avec des moyens ou sous des formes différentes, les mêmes objectifs, ce qui implique la nécessité de les articuler au mieux
- nécessité de mettre en adéquation, d'une part, les moyens, les méthodes, les formes d'organisation, avec, d'autre part, les objectifs et les différents publics auxquels nous nous adressons
- renforcer la transversalité des contenus avec, en particulier, l'ouverture d'un département théâtre

2003-2007

- accroître l'implication des élèves dans une activité culturelle comme acteur et comme spectateur
- favoriser la réalisation de l'individu par l'acquisition d'un savoir faire personnel structuré dans un contexte collectif
- développer la sensibilité et la créativité artistique, par des pratiques croisées d'interprète et de créateur, par des situations transversales aux différentes disciplines
- mettre en place des dispositifs d'évaluation adaptés aux différentes formes d'enseignement dispensé en fonction des objectifs poursuivis
- adapter l'organisation et les méthodes à des publics plus diversifiés, en fonction de leurs origines socioculturelles et géographiques et en fonction des capacités différentes

2010-2015

- amélioration des outils de communication (plaquette du CRR, site internet...),
- rédaction du règlement des études,
- développement des interventions en milieu scolaire, notamment en expérimentant des dispositifs « orchestre à l'école » et « musidanseurs »,
- création d'un cursus plus adapté à l'accueil des adultes,
- expérimentation d'une organisation diversifiée du « temps pédagogique » (semaines banalisées, sessions, formation globalisée...)

Le programme d'actions concrètes développées dans le projet 2015/2020 a pour ambition d'être le prolongement des « chantiers » décrits ci-dessus.

PREAMBULE

Le CRR est un établissement culturel de la Ville de Poitiers spécialisé en danse, musique et théâtre dont la vocation est de développer et de promouvoir les pratiques artistiques et culturelles dans leurs différents aspects.

Ses missions sont définies par l'arrêté du 15 décembre 2006 qui fixe les critères de classement par l'Etat des établissements d'enseignement artistique :

- *des missions d'enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus.*

Les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation.

- *des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire (classes à horaires aménagés, jumelages, chartes départementales de développement de la pratique vocale...).*
- *Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.*

Les établissements participent à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels.

Son champ d'actions se décline en deux missions étroitement articulées :

- **concevoir et mettre en œuvre un dispositif global de pratique et d'éducation artistiques pour les différents publics inscrits en vue d'une activité régulière**
- **concevoir et mettre en œuvre différents types d'actions en direction des publics non inscrits au CRR.**

CHIFFRES (année 2014/2015)

Le CRR de Poitiers accueille 1325 élèves, à partir de 6 ans.

565 ont moins de 12 ans, 388 ont de 12 à 18 ans, 372 sont majeurs.

65% des élèves ont moins de 16 ans contre 60% en 2009/2010

(ce qui est un indicateur du rajeunissement du public)

1054 sont domiciliés sur Poitiers.

Les élèves domiciliés à Poitiers représentent 81% ce qui est au dessus de la moyenne nationale (65%) ; ceci est un indicateur de l'implantation satisfaisante du CRR sur la commune.

Entre 2009 et 2014 le pourcentage d'élèves domiciliés à Poitiers est passé de 72% à 81%.

Les élèves hors Poitiers se divisent entre 50% venant d'une commune de Grand Poitiers et 50% venant d'une commune hors Grand Poitiers.

Entre 2009 et 2014 le pourcentage des élèves qui viennent du Grand Poitiers a diminué de 3%.

1182 pratiquent la musique, 242 la danse, 55 le théâtre (certains pratiquent deux arts en parallèle)

60% sont des femmes, 40% des hommes

53% sont en premier cycle, 27% en deuxième et 6% en troisième, 9% en parcours personnalisé et 5% en cursus pré professionnel

119 sont inscrits en classes à horaires aménagés musique, 87 en classes à horaires aménagés danse et 45 en classes à option théâtre

65 suivent un cycle d'orientation professionnelle (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial) menant à un diplôme national d'orientation professionnel (DNOP)

Il faut à cela ajouter les quatre « orchestres à l'école » qui regroupent plus de 125 élèves des écoles J Brel, T Lainé, Andersen et C Perrault, les deux classes musidanseurs (50 élèves) des écoles C Perrault et A Daudet, les vingt classes (500 élèves) qui bénéficient des interventions en milieu scolaire, les vingt sept classes de maternelles qui bénéficient d'une journée musique à Beauvoir (600 enfants) et la « fanfare » du collège Ronsard (12 élèves issus de la classe orchestre de J Brel).

Tableaux comparatifs des effectifs et des âges sur six années

Année	Nombre d'élèves	Discipline artistique			Provenance géographique		
		Musique	Danse	Théâtre	Poitiers	Agglo (hors Poitiers)	Hors Agglo
2009/10	1350*	1190*	210*	60*	980	180	190 (140 Vienne et 50 hors Vienne)
2010/11	1336*	1195*	248*	43*	1011	142	183 (128 Vienne et 55 hors Vienne)
2011/12	1320*	1184*	239*	52*	1011	139	170 (131 Vienne et 39 hors Vienne)
2012/13	1316*	1173*	271*	54*	958	158	200 (130 Vienne et 70 hors Vienne)
2013/2014	1368	1203*	265*	58*	1065	151	152 (112 Vienne et 40 hors Vienne)
2014/2015	1325	1182*	242*	55*	1054	139	132 (98 Vienne et 34 hors Vienne)

*Certains élèves pratiquent plusieurs disciplines

Analyse

Les effectifs baissent légèrement de 2009 à 2012 (- 3%) puis remontent

Les élèves domiciliés à Poitiers augmentent entre 2009 et 2014 (+6% de l'effectif global)

A contrario, les élèves extérieurs à Grand Poitiers baissent (-4,5%)

AGE	NOMBRE ELEVES					
	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/2015
De 6 à 8 ans	125	128	148	158	151	171
De 8 à 12 ans	380	399	398	411	420	394
De 12 à 16 ans	310	281	296	272	289	294
De 16 à 18 ans	150	149	95	87	101	94
De 18 à 25 ans	215	219	208	196	210	194
Plus de 25 ans	170	160	175	192	197	178

Analyse

**Un rajeunissement important du public : forte augmentation des 6/12 ans
A contrario : forte baisse pour la tranche 16/18 ans**

**Tableau comparatif des cycles concernant les années 2011/12 et 2014/15
(en %)**

	2011/2012	2014/2015
Cycle 1	55%	53%
Cycle 2	25%	27%
Cycle 3	8%	6%
Pap (parcours personnalisés)	5%	9%
Cepi	7%	5%

Analyse

Une baisse des cycles 3 et des Cepi et une augmentation des Pap

Les grands axes de réflexion du projet d'établissement 2015/2020

A l'issue des séances de travail avec le personnel, quatre grands axes transversaux d'évolution ont été définis :

1) Remplir la mission de service public avec les outils d'aujourd'hui

Objectif : gagner en cohérence et en lisibilité pour une meilleure information des usagers
« Notre société évolue et l'information circule de plus en plus rapidement. Les attentes des citoyens et partenaires s'accroissent en rapport. Les temps de réponse des services devront s'accorder avec les exigences de cette nouvelle société. »

Eric Martin, Directeur général des services de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers (juillet 2015)

- améliorer la communication externe (site internet, facebook, plaquette...) et la communication interne (cahier de procédures, signalétique, partage d'informations...)
- développer la place du numérique (musique assistée par ordinateur, inscriptions en ligne, enregistrements...).

2) Décloisonner les disciplines et les pratiques

Objectifs : former des musiciens, danseurs ou comédiens qui puissent s'intégrer ensuite dans le monde de la pratique en amateur ou se diriger vers la professionnalisation.

Développer les outils nécessaires pour une pratique au quotidien des univers de création.

« La mission a d'ailleurs eu plaisir à souligner les résultats exemplaires qu'elle a pu relever dans les pratiques et enseignements collectifs, comme dans les formations plus individualisées.

Certains points des pédagogies mises en oeuvres dans ces différents domaines nécessitent cependant d'être à nouveau interrogés, voire d'être mieux adaptés aux réalités des besoins actuels. » rapport d'inspection (2012)

- réfléchir aux actions à mener pour « enrayer » la démotivation de certains adolescents (quel espace de liberté leur réservier, quelle évaluation leur proposer...)
- mettre la transversalité (musique/danse/théâtre ; musique actuelle/musique savante...) au centre de notre dispositif de formation
- relancer l'accueil d'artistes en résidence

3) Aller vers de nouveaux territoires

Objectif : parvenir à la mise en place d'un « parcours d'éducation artistique et culturelle » qui donne accès à la culture pour le plus grand nombre ; élargir et croiser les publics

L'enseignement artistique délivré au public inscrit au CRR est complémentaire de l'éducation artistique délivrée hors les murs pour des publics non inscrits

« En matière d'action territoriale, les objectifs sont clairs : ancrages dans les quartiers, irrigation des lieux de vie, croisement des publics, lien social ...

Malgré les nombreuses –et parfois nouvelles- initiatives, on constate de fait un certain déséquilibre selon le territoire concerné, entre quartiers, ou entre la ville centre et son agglomération. » rapport d'inspection (2012)

- Délocaliser les apprentissages dans les quartiers, décentraliser les prestations publiques
- Renforcer les collaborations avec l'Education Nationale (aménagement horaires, interventions dans les écoles...)

4) Réinvestir la dynamique de projet

Objectif : renforcer la dimension « d'établissement culturel » du CRR et parvenir à (re)mettre la formation de l'élève au centre du projet

« Il apparaît indispensable de resserrer le nombre et le type d'actions – ne serait-ce que pour revenir à un meilleur équilibre entre temps de formation et temps de diffusion – en proposant moins de prestations mais en mobilisant davantage le public et en visant à une qualité plus constante de l'ensemble des éléments de chaque production. » rapport d'inspection (2012)

- repenser l'action culturelle en fonction des moyens actuels (prioriser les prestations, place de la saison de concerts, des festivals...)
- développer les partenariats culturels (TAP, université...)

Les actions à mener dans le cadre du projet d'établissement 2015/2020

I) Les publics

Ia) Toucher les nouveaux publics

Objectif : mieux informer et mieux communiquer pour continuer de réduire les inégalités et permettre l'accès au plus grand nombre.

Lors du bilan du précédent projet, il a été noté une avancée dans ce domaine avec notamment le développement des interventions en milieu scolaire, les « orchestres à l'école » et « musi danseurs », la rédaction du règlement des études, le site internet, la plaquette générale, les 200 manifestations hors les murs...

Néanmoins, cet objectif reste plus que jamais d'actualité et ne demande qu'à être développé durant les 5 années à venir.

Principales actions à mener :

Renforcer les outils de communication pour améliorer la visibilité des actions engagées :

- rendre le site Internet plus attractif, (photos, enregistrements, vidéos...)
- étoffer la page « facebook » ; créer une newsletter
- revoir la signalétique interne et externe ; avoir un écran d'information dans le hall
- avancer la date de parution de la plaquette de rentrée pour en permettre la diffusion dès les réinscriptions
- redéfinir les relations avec le service communication de la Ville (échéancier, budget...)

Rapprocher la périphérie du centre (amener les habitants des quartiers au conservatoire) :

- organiser une journée ou une semaine « portes ouvertes »,
- créer un cycle « visite du CRR » pour les écoles élémentaires

Rapprocher le centre des périphéries (aller vers les nouveaux publics) :

- revoir la politique de collaboration avec les acteurs de chaque quartier
- décentraliser encore plus les prestations publiques (collèges, maisons de quartier...)
- poursuivre le développement des interventions en milieu scolaire (quartiers de Saint Eloi, de Bellejouanne...) dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT)
- veiller à ce que les élèves volontaires issus des orchestres à l'école ou musi danseurs puissent poursuivre leur formation au CRR

- permettre que l'initiation à la musique, à la danse et au théâtre soit accessible aux personnes handicapées
- intégrer plus fortement les actions « petite enfance » au projet global du CRR
- délocaliser les apprentissages et passer d'une logique de l'équipement central à une offre plus en phase avec les populations

La question des antennes ou annexes :

Le Conservatoire dispose aujourd'hui de deux antennes :

- Une sur le quartier des 3 cités qui accueille la totalité des cours de théâtre, une partie des cours de danse et quelques cours de musique,
- une sur le quartier de Bellecour qui accueille la quasi-totalité des cours de musiques actuelles.

La présence des festivals « Ecoutez voir » sur ces deux quartiers renforce la cohérence et les liens entre formation et diffusion.

Le développement des activités du CRR sur les Couronneries (orchestre à l'école, musi danseurs, participation au carnaval, spectacles percussions ou musiques actuelles à Carrée bleu, partenariats avec la MJCAA...) devrait conduire, à terme, à la création d'une troisième antenne sur ce quartier.

« L'idée de délocaliser les enseignements artistiques paraît pertinente au regard de la difficulté que revêt, pour beaucoup de familles de milieux populaires, l'éloignement géographique des établissements spécialisés (au contraire, quand l'établissement est implanté dans le quartier où elles vivent, cela a des effets incitatifs).

Cependant, il faut noter que cette délocalisation est en elle-même insuffisante et ne saurait remplacer une interrogation sur la forme d'enseignement dispensée, qui constitue l'obstacle majeur à l'accès d'un nouveau public au conservatoire. De plus, les projets de délocalisation peuvent aller à l'encontre de ceux de mixité sociale souvent associés aux actions de démocratisation ». Etude sur la démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques (la NACRE novembre 2014)

Ib) usagers réguliers, inscrits au CRR

- Objectif : **mieux adapter la structure de l'offre à l'attente des publics**

Des dispositifs (tronc commun musique/danse, parcours personnalisés, cours globalisés formation musicale/orchestre, ateliers adultes...) sont en place afin d'accueillir un public diversifié mais ils manquent parfois de lisibilité pour remplir parfaitement leur fonction (profil trop disparate des parcours personnalisés, fonctionnement trop hétérogène du tronc commun...).

Une réflexion doit être engagée pour apporter aux adolescents une formation en adéquation avec leur motivation et tenter ainsi d'enrayer la baisse des 16/18 ans.

Principales actions à mener :

- renforcer le « tronc commun musique/danse » (premier apprentissage pour les plus jeunes) en développant les séances à deux enseignants (un musicien et un danseur),
- améliorer l'information sur le fonctionnement et sur l'offre du CRR auprès des parents, des élèves et des partenaires
- mener une réflexion sur l'accueil de « grands débutants adolescents » en musique et en danse
- mener une réflexion sur les causes du « décrochage » de certains adolescents : temps de présence au CRR trop important par rapport aux études générales ? ; évaluation du CRR trop basée sur le modèle scolaire ? ; pas assez de place laissée pour un projet personnel ? ...

Les classes à horaires aménagés et les aménagements d'horaires

Depuis 1982, des classes à horaires aménagés fonctionnent à Poitiers en collaboration entre le Conservatoire, l'Ecole Paul Bert du CE1 au CM2, le Collège du Jardin des Plantes de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour la musique et la danse et le collège Ronsard de la 5^{ème} à la 3^{ème} pour le théâtre.

Ces classes offrent aux élèves motivés par les activités musicales, chorégraphiques ou théâtrales la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur scolarité générale, une formation spécifique dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.

A contrario, il n'existe pas actuellement sur Poitiers (dans l'enseignement public tout du moins) de lycée proposant un aménagement d'horaires qui permettrait aux élèves musiciens et danseurs de concilier plus sereinement un cursus pré professionnel au CRR et des études générales.

Un projet est toutefois à l'étude avec le lycée Aliénor d'Aquitaine pour la rentrée 2016/2017.

Principales actions à mener :

- renforcer le recrutement de la filière musique de Paul Bert (meilleure information sur les objectifs, projets communs avec les CP...)
- repréciser les objectifs et les contenus du cursus C.H.A du collège Jardin des Plantes
- finaliser le projet d'aménagement d'horaires avec le lycée Aliénor

Le conservatoire est confronté à une équation difficile entre, d'une part permettre l'accès au plus grand nombre (notamment le public aux ressources modestes) et, d'autre part son incapacité à répondre à la forte demande du public actuel dans certaines disciplines.

II) L'offre de formation artistique

Objectif : permettre aux usagers d'avoir une pratique culturelle autonome, de disposer d'une éducation artistique large et transversale, pour certains de recevoir un enseignement en vue d'une professionnalisation ultérieure.

Les changements qui interviennent dans l'environnement des écoles de musique, notamment le développement de l'informatique et des arts numériques, l'élargissement de la notion de spectacle, l'enseignement des musiques dites populaires, la stabilité voire la baisse des moyens humains et financiers impliquent une adaptation de l'organisation, du fonctionnement, des méthodes et des modalités d'évaluation du conservatoire, tant au niveau de la pédagogie que de l'action culturelle.

Cette adaptation ne doit pas se faire pour autant au détriment de la transmission du répertoire de la musique occidentale dite savante.

En effet, le conservatoire ne doit pas être un lieu où s'opposent œuvres du patrimoine et création mais bien au contraire un lieu où le répertoire enrichit la création et où la création réinterroge l'interprétation des œuvres du passé.

L'offre a sensiblement évolué ces dernières années : création de cours de danse jazz, développement des cours de culture musicale, initiation à la musique assistée par ordinateur (MAO), cours globalisés formation musicale/orchestre, modules thématiques en formation musicale...

Dans le prolongement de ces évolutions, deux grands chantiers sont à privilégier pour les cinq années à venir :

La place de l'outil numérique dans ses dimensions :

- communication (site internet, facebook, écrans...),
- administrative (inscriptions en ligne, informations par SMS...),
- pédagogique (MAO dans les cours de formation musicale, éditions/arrangements de partitions, enregistrements, écoutes comparatives, extranet cité de la musique...),
- artistique (création, montages sonores et vidéos...)

Principales actions à mener :

- avoir un accès internet dans les salles de cours
- apprendre aux élèves à se servir de ces outils notamment pour leur projet personnel
- privilégier l'utilisation du numérique dans une démarche de création et d'expérimentation
- faire du centre de documentation un lieu ressource dans ce domaine

La transversalité ou la transdisciplinarité

« Pôles structurants en matière de formation artistique, les établissements d'enseignement en musique, danse et théâtre exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines. » Charte de l'enseignement artistique (2001)

Entre musique, danse et théâtre ; entre musique savante et musiques amplifiées...

- réfléchir à comment l'intégrer dans les cursus
- dégager de l'espace dans les programmes disciplinaires pour permettre les projets communs
- ouvrir des sessions de préparation à la scène (danse, poésie, théâtre, chant, comédie musicale...)
- s'appuyer sur les démarches et les ateliers d'improvisation/invention
- mettre en place un cursus musicien/danseur

Et tenter ainsi de répondre aux questions qu'elle soulève :

Quels moyens le conservatoire met il en place pour qu'il y ait transversalité ?

Quels types d'apprentissages spécifiques peuvent ils être engendrés par une situation de transversalité ?

Comment le professeur peut il y participer ?

L'organisation du conservatoire tend-elle vers une conception transversale de l'enseignement ?

En parallèle à l'évolution de l'offre, la pertinence de certains cours et ateliers est à questionner pour être en cohérence avec la sociologie du public :

- la formation musicale pour les cycles 3,
- les cours de culture pour les Cepis,
- le fonctionnement de l'accompagnement instrumental,
- ...

Le cursus pré professionnel

Depuis la rentrée scolaire 2007/2008, les conservatoires de la région Poitou Charentes ont mis en place avec l'aide de la Région, le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI), en conformité avec la loi de décentralisation de 2004.

Ce cursus permet aux élèves musiciens, danseurs et comédiens de suivre une formation complète répartie sur 2 à 4 années (750 heures pour la musique, 1024 pour la danse et 1056 pour le théâtre).

A l'issue du cycle, les étudiants obtiennent le Diplôme National d'Orientation

Professionnelle (DNOP) délivré par le Ministère de la Culture.

Le DNOP leur octroie la possibilité de postuler pour intégrer une école supérieure.

III) L'action culturelle

Objectif : **Impliquer les élèves tout au long de leur cursus comme acteur (école de la scène) et comme spectateur (école du spectateur)**

« En matière d'action territoriale, le CRR a su se créer une identité forte. Les objectifs sont clairs : ancrage dans les quartiers, irrigation des lieux de vie, croisement des publics, lien social... »

Le conservatoire offre 250 à 300 manifestations annuelles, tous formats confondus.

Notons qu'un tel volume est d'autant plus lourd pour les acteurs artistiques concernés (enseignants, élèves, etc.) que tous ne semblent pas s'investir au même degré d'engagement, et que de ce fait, une majorité d'actions paraît reposer sur les mêmes équipes ». rapport d'inspection (2012)

Les missions de formation artistique et de sensibilisation auprès de nouveaux publics sont complémentaires et indissociables.

En effet, la formation des élèves passe par leur participation à des prestations publiques diversifiées qui peuvent être l'occasion de toucher de nouveaux publics.

C'est dans le domaine de l'action culturelle que les choix et les rééquilibrages des actions seront à prendre en priorité.

En effet, la contraction des moyens financiers et humains, l'évolution du public (plus de jeunes, moins de cycles pré professionnels....), la commande politique de développer la présence sur les quartiers ainsi que les recommandations des inspecteurs du Ministère

« La diffusion et l'action culturelle du conservatoire ne doivent donc pas être réalisées au détriment de la démarche pédagogique et de la qualité du résultat technique et artistique. » imposent de repenser l'action culturelle du CRR, de réinterroger les dispositifs (notamment la saison de concerts « prima la musica »), de reposer la question de la pratique de spectateur des élèves

Principales actions à mener :

- donner la priorité à la pertinence pédagogique en privilégiant les projets fédérateurs, la transversalité...
- revoir les demandes ponctuelles, leur donner du sens
- revoir les procédures : cadrage, temporalité, encadrement...
- rééquilibrer la politique de projets entre les cycles d'études en cohérence avec l'évolution de l'âge des élèves
- intensifier et valoriser les liens entre pédagogie et action culturelle (master class, scènes ouvertes, projets fédérateurs, résidences d'artistes...)
- poursuivre la programmation d'une saison professionnelle en lien fort avec l'enseignement (concerts éducatifs, rencontre avec les artistes, directeur artistique invité...)
- développer les projets musicaux et chorégraphiques conçus spécifiquement pour les festivals « écoutez voir »
- proposer un évènement fédérateur innovant en lien avec la pédagogie et la transdisciplinarité

La question des partenariats

« Les partenaires du conservatoire sont multiples. Tout ce qui existe sur le territoire en tant que structures sociales ou éducatives est, à des degrés divers, partenaire du conservatoire : crèches, hôpitaux, maisons de retraite, institut des aveugles, prisons, bibliothèques... Et chacune de ces structures contribue au rayonnement du CRR. Mais ce foisonnement donne le sentiment de manquer d'objectifs bien définis. » rapport d'inspection (2012)

Si en effet plusieurs partenariats méritent d'être redéfinis, la priorité doit aujourd'hui porter sur

celui avec la Scène Nationale (TAP) :

- les collaborations avec les formations en résidence (Ars nova, Centre Dramatique, Orchestre Poitou Charentes, Orchestre des Champs Elysées)
- les possibilités d'être co organisateur de résidences d'artistes (interprètes, acteurs, chefs, compositeurs, chorégraphes, metteurs en scène...)
- des premières parties de spectacles dans les trois domaines (musique, danse, théâtre)
- la poursuite des concerts des orchestres dans l'auditorium
- la poursuite au studio B de la tenue des projets personnels des comédiens en CEPI
- les master class

et celui avec l'université :

- la participation du département danse au festival « à corps »
- les mutualisations, collaborations, validations d'acquis avec les sections : musicologie, Suaps, arts de la scène
- les relations avec le CFMI

IV) La logistique

Objectif : améliorer les conditions de réalisation des missions de l'établissement.

IIIa) Les locaux

La rénovation du site de la rue Franklin date de 1992.

Depuis cette époque, le conservatoire a étendu son offre de formation en proposant un enseignement dans les domaines de l'art dramatique, des musiques actuelles (intégration de « cap rock ») et traditionnelles (sous forme d'atelier de sensibilisation). Les pratiques collectives, les ateliers de création, la danse, la médiathèque et le service d'action culturelle se sont aussi largement développés.

De ce fait, malgré les sites « annexes » des trois cités (théâtre, danse et musique) et de Bellejouanne (musiques actuelles), le CRR souffre d'un réel manque de locaux.

« Les travaux réalisés en 1992 dans le bâtiment principal ont contribué à optimiser l'espace, mais aujourd'hui, l'élargissement des missions du conservatoire nécessite des conditions d'accueil et de travail autrement actualisées matériellement et suffisantes en espaces et en volumes adaptés, de même qu'en qualité acoustique et en isolation phonique. Au regard des missions des conservatoires à rayonnement régional et du projet de l'établissement, les locaux sont très insuffisants en capacité d'accueil et en adaptation ». rapport d'inspection (2012)

En 2015, un comité de pilotage a été créé pour engager et réaliser une première tranche de travaux :

- amélioration acoustique de trois salles de cours et réfection de deux salles de cours sur le site Franklin

- réfection des espaces « conviviaux » et pose d'un rideau occultant pour « faire le noir » sur le site des 3 cités
- re cloisonnement et amélioration acoustique des espaces de cours sur le site de Bellejouanne

La poursuite des travaux d'aménagement dans les années à venir et le projet d'établir une antenne sur les Couronneries doivent permettre d'ici quelques années d'améliorer les capacités d'accueil du CRR.

IIIb) L'équipe non enseignante

Le conservatoire possède une bibliothèque spécialisée de plus de 35000 documents (partitions, livres, CD, DVD), gérée par un personnel qualifié.

Si les objectifs de mise en place d'une base de données opérationnelle, de mobilisation du corps enseignant et des élèves (8700 emprunts par an), de collaboration fructueuse avec le réseau des médiathèques de Poitiers, de projets forts en lien avec les prestations artistiques ont été atteints, il reste à développer les liens avec la pédagogie (séances pédagogiques avec les élèves), les nouveaux outils et les partenariats (université, écoles de musique de Grand Poitiers...)

La mise en œuvre de l'ensemble des actions à mener passe par la mobilisation des équipes du CRR au grand complet (enseignante, action culturelle, administrative et technique) et par un travail en commun pour une meilleure transmission des informations.

Cela demande

- de repréciser les missions et les tâches des agents (profils de poste...)
- d'améliorer le fonctionnement et la complémentarité entre les différentes instances de concertation (réunions de direction, conseils pédagogique et d'action culturelle, conseils d'établissement, réunions de départements, pôles opérationnels...),
- de réactiver les réunions par secteur d'activité
- d'engager une « remise à plat » des procédures (photocopies, location d'instruments, prêt de salles...),
- de réaliser un « vade mecum » du CRR, véritable livret d'accueil pour tout nouvel arrivant
- de veiller à l'adéquation entre l'offre et la demande lors de la mutation ou du départ en retraite d'un enseignant et, si besoin, aménager le profil de poste,
- d'établir un plan de formation continue pour le personnel.

IIIc) L'évolution du paysage institutionnel

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique souligne que les conservatoires doivent, en cohérence avec le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et le plan régional de développement des formations professionnelles,

« s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique, qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés » ;

« fonctionner en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion ».

Depuis plus de vingt cinq années le réseau des conservatoires contrôlés par l'Etat de la Région Poitou Charentes est en place (réunions des directeurs, des enseignants par discipline...) et à l'initiative de nombreux projets d'échanges et d'actions (examens et master class en commun, concerts...).

Par contre, le CRR n'est pas perçu comme un lieu ressource pour les autres établissements de l'agglomération et un certain sentiment d'isolement est ressenti par les enseignants du CRR.

Principales actions à mener :

- engager le dialogue avec les autres écoles de musique de Grand Poitiers pour envisager des collaborations artistiques et pédagogiques
- développer les mutualisations et les collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur (locaux, master class, rencontres...)

CONCLUSION

Le conservatoire est un lieu ressource pour les amateurs, un centre d'animation de la vie culturelle par ses activités de diffusion et de création, un outil dans la lutte pour la réduction des inégalités sociales. Il rayonne sur un territoire sur lequel il développe de nombreux partenariats avec les acteurs sociaux et culturels.

Il est un lieu d'innovation pédagogique dont l'enseignement doit couvrir l'ensemble des expressions artistiques d'aujourd'hui ; il favorise la transversalité et les temps communs entre les disciplines.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, dans une période où les moyens ont tendance à se resserrer, l'adaptation nécessaire passe par un rééquilibrage des actions, entre la diffusion culturelle et la formation, entre les projets dans et hors les murs (mais aussi entre les quartiers), entre l'offre et les besoins, entre les répertoires et la création.

Le projet d'établissement 2015/2020 s'inscrit dans le prolongement de cette dynamique qui vise à former des artistes/citoyens autonomes dans leurs pratiques, attentifs et à l'écoute des autres, curieux et créatifs, ambassadeurs culturels d'un territoire.

« Le remarquable essor connu depuis les années 80 qui, dans certains domaines, a fait connaître le conservatoire de Poitiers bien au-delà de sa région, a été d'autant plus signifiant qu'il a su développer une assise locale auprès de publics très diversifiés ». rapport d'inspection (2012)